



Demande de paiement d'une facture refaite apres son paiement

Par **Loutre**, le **24/02/2011** à **13:43**

Bonjour, j'ai besoin d'information car voila la situation dans laquelle je suis : j'ai fait revenir d'Italie par transporteur (par camion), une marchandise qui m'appartenait mais que je ne pouvais ramener seule. nous nous sommes mis d'accord pour un prix, convenu d'une date d'expédition. le jour du depart, le transporteur m'envoie la facture avec le prix convenu, a payer en cash sinon le livreur doit attendre le virement et c'est trop long pour lui (il ne peut pas rester en france pour attendre). La facture n'a pas de TVA (IVA en Italie) car d'après un article de loi ce n'est pas assujéti à l'iva. c'est ce qui est écrit sur la facture. Je fais confiance au transporteur pour ce qui est de la facture et de la TVA (IVA), cela fait parti de son travail. j'ai bien été livré, j'ai payé le livreur comme convenu et celui ci est parti juste après. presque un mois après. le transporteur m'envoie un mail pour me dire que la facture était mauvaise, qu'il y a une taxe sur le transport (la TVA, l'IVA pour l'Italie) et que je dois donc payer le reste de la facture par virement. A-t-il le droit de refaire une nouvelle facture avec un montant différent alors que nous étions d'accord pour le prix, que j'ai déjà une première facture en ma possession et que celle ci a été payée et que le transport a eu lieu ? On m'annonce un prix, on me fait une facture, on me livre, je paie et un mois après on m'envoie une nouvelle facture ? est-ce légal ? merci de bien vouloir m'aider.